

*Direction des affaires  
économiques et internationales*

**Arrêté du 14 septembre 2005 portant nomination à la commission d'agrément des contrôleurs techniques instituée par l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation**

NOR : *EQUG0510258A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,  
Vu l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation ;  
Vu l'arrêté du 8 décembre 1978 modifié, portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques ;  
Sur la proposition des ministres intéressés ;  
Sur la proposition des organisations professionnelles intéressées et après avis du ministre compétent,  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

- I. L'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifié pour les représentants du ministre chargé du travail :  
M. Piccoli (Robert), adjoint au sous-directeur des conditions de travail, membre titulaire,  
M. Conan (Hervé), ingénieur de prévention au bureau « locaux, chantiers et lieux de travail », membre suppléant.
- II. L'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifié pour les représentants du ministre chargé de l'intérieur :  
M. Petiteau (Jean-Pierre), direction de la défense et de la sécurité civile, membre titulaire,  
M. Nouvier (Bernard), direction de la défense et de la sécurité civile, membre suppléant,
- III. L'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifié pour les représentants du ministre chargé de l'éducation :  
Mme Bourghoud (Valérie), architecte, sous-direction de l'aménagement et de la carte universitaire, membre titulaire,  
Mme Timores (Nathalie), architecte, sous-direction de l'aménagement et de la carte universitaire, membre suppléant.
- IV. L'article 3 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifié pour les représentants des maîtres d'ouvrages publics :  
M. Aubert (Daniel), Union sociale pour l'habitat, membre titulaire M. Besozzi (Raphaël), Union sociale pour l'habitat, membre suppléant,
- V. L'article 3 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifié pour les représentants des maîtres d'ouvrages privés :  
M. Terrassoux (Christian), Fédération des promoteurs constructeurs, membre titulaire ;  
M. Pelletier (Jacques), Fédération des promoteurs constructeurs, membre suppléant.
- VI. L'article 4 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifié pour les représentants des professions intervenant à l'acte de construire :  
Mme Birraux (Dominique), Fédération nationale des travaux publics, membre suppléant,  
M. Le Sellin (Yves), COPREC construction, membre titulaire,  
M. Chandeze (Alain), COPREC construction, membre suppléant,  
M. Faucon (Philippe), association des industries de produits de construction, membre titulaire,  
M. Horvath (Serge), association des industries de produits de construction, membre suppléant.

Article 2

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 14 septembre 2005.

*Le directeur des affaires  
économiques et  
internationales,  
D. Bureau*